

**A toutes les députées du Grand Conseil
A tous les députés du Grand Conseil**

Genève, le 22 novembre 2016

**Hospice général : Situation budgétaire, missions et prestations
Classement de la pétition du personnel de l'HG (P 1972)**

Madame la Députée, Monsieur le Député,

La majorité de votre Parlement a classé la pétition du personnel de l'Hospice Général, signée par plus de deux tiers de ses collaborateurs.

Comme vous le savez, l'Hospice général connaît ces dernières années une hausse drastique du nombre de bénéficiaires. Depuis 10 ans, il doit faire face à une augmentation de 100% des demandes d'aide sociale sans aucune hausse de sa subvention de fonctionnement.

Nos organisations sont consternées de ce classement. Pouvez-vous vraiment faire fi des alarmes du personnel ? Etes-vous vraiment sûrs que l'Hospice Général ait pu absorber toutes ces demandes -sans moyens supplémentaires-, sans dommages ? Et qu'il peut continuer à le faire ? En tenant sa mission ?

Avocats, enseignants, médecins, peintres en bâtiment, pharmaciens, chauffeurs, de quelque profession que vous soyez, pourriez-vous absorber le double de travail et dispenser la même qualité de prestations ?

Nous vous avons dit la détérioration de nos conditions de travail, la réduction drastique surtout de l'accompagnement social au détriment de l'insertion et des résultats à long terme. Depuis des années le personnel travaille dans l'urgence, obligé de trier et de choisir quelle urgence traiter en priorité parmi toutes les situations difficiles. Les personnes en difficultés ne peuvent être accompagnées comme elles le nécessiteraient.

Les associations caritatives vous ont dit aussi les conséquences qui en découlent et qu'elles subissent, soit un report de charges, devant accompagner les usagers dont l'Hospice Général ne peut pas ou plus s'occuper.

Nous vous l'avons expliqué, le besoin en postes pour faire face à l'augmentation des besoins de la population ces dernières années s'élève pour l'ensemble de l'institution à 88 postes au 31.12.2015. La majorité du Parlement n'a pas tenu compte de notre demande. **Etranglé donc déjà par la hausse du nombre de personnes démunies et sans moyens supplémentaires pour y faire face, l'Hospice Général se voit encore imposer une réduction de 5% du personnel dans le cadre du budget 2017 !!! Celle-ci équivaut à la suppression de 30 postes environ.**

Pas grave ? Il n'y aurait pas de licenciements. Pas grave ? Les bénéficiaires n'auraient pas besoin régulièrement de soutien ?

Cette situation critique a de graves conséquences non seulement sur la santé du personnel, mais aussi sur la durée de l'aide sociale, le renforcement de l'exclusion et sur la cohésion sociale. Elle oblige aux non-renouvellements de contrats d'auxiliaires du personnel, qui sont autant de personnes en situation potentielle de précarité. Tout cela coûtera cher à long terme.

Pourrez-vous dire « je ne savais pas » ? Pourrez-vous dire « je n'avais pas compris » ?

Le taux d'absentéisme n'est pas l'indicateur révélateur de la souffrance du personnel ni de la détérioration de la situation. C'est bien-là toute la complexité à démêler ce qui est en train de se passer depuis plusieurs années, beaucoup plus subrepticement, mais assurément. C'est bien la qualité des réponses, de l'accompagnement, du suivi, qui est en jeu. La prise en compte des personnes en difficultés que la collectivité est en train de laisser au bord de la route.

D'autant que, comme vous le savez, du fait de la non adaptation précitée de la subvention de fonctionnement à la hausse des demandes, l'institution sera soumise fin 2017 à un déficit équivalent à la nécessaire suppression de minimum 50 postes (soit un déficit annoncé de CHF 6 millions). Les suppressions de postes seront effectives dès 2018, si la subvention de l'HG n'est pas adaptée, puisque les réserves propres à l'institution seront complètement épuisées. Il ne se sera dès lors plus possible d'assurer les postes auxiliaires actuels, ni plus aucun remplacement de collègues absents, et l'HG devra se séparer de plusieurs dizaines d'employés.

Une augmentation de postes pour l'Hospice Général ainsi que l'abandon de mesures d'économies à son égard sont impératifs.

Ces mesures en faveur de l'Hospice général, pour que le personnel puisse accomplir la mission qui lui est dévolue et remplir ses obligations vis-à-vis de la population, devraient être assorties également de moyens pour répondre aux nouveaux besoins sociaux (mesures préventives de la rupture sociale, logements, logements avec encadrement, ponts vers l'emploi, formations, apprentissages, stages de réinsertion adaptés et en suffisance, etc...). Ces aspects ont été largement développés dans le rapport du Collectif du social qui vous a été remis en automne 2015 ainsi que dans le Manifeste du social récemment paru. Car oui, la seule augmentation des moyens en personnel ne suffira pas pour combler le gouffre des inégalités qui se creusent depuis plusieurs années.

Aussi, **nous vous demandons instamment de revoir le budget du Conseil d'Etat 2017 en faveur de l'Hospice Général**. Nous vous demandons de lui allouer la subvention de fonctionnement nécessaire au maintien du nombre de postes actuels et définir une enveloppe budgétaire qui lui garantisse les moyens de mener à bien la mission qui lui a été conférée.

Entendez-vous réduire le personnel de l'Hospice Général, au prix de sa santé, à gérer la pauvreté ou lui donner les moyens d'insérer les citoyens les plus démunis ? Tel est l'enjeu !

Donnez-nous les moyens du suivi individuel et personnalisé que vous avez décidé en votant la LIASI.

En vous remerciant de l'attention portée à notre requête et à cette grave situation, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de notre considération la meilleure.

Pour le SIT,

Pour le SSP,

Pour la commission du personnel HG,



Françoise Weber



Filipa Chinarro



Fanny Léchenne et Anne Vifian

